

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
SESSION 2009
MATERIELS CANDIDATS
GROUPEMENT 3**

INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIEL CANDIDAT
Français	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.
Mathématiques	- Calculatrice électronique de poche autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 - Matériel de construction géométrique (équerre, compas, règle graduée, rapporteur, crayon de papier, taille crayon). - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
Histoire-géographie (majeure)	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit. - Crayons ou stylos de couleurs, crayon de papier, règle graduée, gomme, taille crayon.
Sciences expérimentales et technologie (majeure)	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit. - Crayons ou stylos de couleurs, crayon de papier, règle graduée, gomme, taille crayon.

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999). Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.-Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice: son nom, prénom et numéro d'inscription.